



# PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Création du secrétariat général commun départemental : l'administration territoriale se réforme pour améliorer la qualité du service à l'utilisateur**

Angoulême, le 26 janvier 2021

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le secrétariat général commun (SGC) permet dans chaque département de regrouper l'intégralité des fonctions dites « support » des préfetures et des directions départementales interministérielles (DDI). Ces fonctions concernent les ressources humaines, le budget, la logistique ou encore les systèmes d'information et de communication. Précédemment, elles étaient réparties entre chaque entité ; chaque préfeture ou direction disposant de son ou de ses propres services en charge des moyens et des ressources.

Alors que l'État territorial est attendu autour des enjeux de la résilience sanitaire, économique ou encore environnementale, il est apparu nécessaire de moderniser l'exercice des fonctions supports des services déconcentrés de l'État. Prévu par l'instruction du Premier ministre du 12 juin 2019 qui a lancé la réforme de l'organisation territoriale de l'État (réforme OTE), les secrétariats généraux communs aux préfetures et aux DDI sont maintenant opérationnels dans l'ensemble des départements de la France métropolitaine et d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion et Mayotte).

Au niveau national, cela représente près de 6 000 agents rattachés au ministère de l'Intérieur. Les SGC ont vocation à assurer la gestion des ressources humaines, des finances, de l'immobilier, des systèmes informatiques, ainsi que la logistique des préfetures, sous-préfetures et DDI.

En Charente, le SGC se compose de 58 agents, situés à la préfeture (bâtiment de la rue de l'Arsenal), à la DDT, ainsi que sur le site de l'unité départementale de la DIRECCTE<sup>2</sup>, dans l'attente du regroupement de cette dernière avec la DDCSPP.

Placé sous l'autorité hiérarchique de la préfète et sous l'autorité fonctionnelle de la secrétaire générale de la préfeture et des directeurs des DDI, le SGC a pour objectif de répondre aux multiples besoins humains et fonctionnels des administrations pour un support plus efficace, gage d'un meilleur service rendu à l'utilisateur du service public.

---

1 Au nombre de 230 en France, les DDI sont : les directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT et DDTM), les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), les directions départementales de la protection des populations (DDPP). Dans certains départements, ces deux dernières constituent une unique direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

2 Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

### **Contact presse Service départemental de la communication interministérielle**